

FAQ STAPS

Foire aux Questions

Vous recherchez une information ?

Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ

Sommaire

1. COVID-19
2. A mon arrivée, que dois-je faire ?
3. Comprendre mon inscription pédagogique
4. Comment se préparer pour travailler à distance et pour investir une classe virtuelle BigBlueButton (BBB)
5. Comprendre les examens
6. Comment faire ma convention de stage ?
7. J'ai un statut particulier
8. J'ai des questions sur l'option Santé
9. Je souhaite contacter un enseignant ou un service du campus
10. J'ai d'autres projets d'avenir

1.COVID-19, quelles sont les mesures sanitaires à respecter

> Dois-je porter un masque ?

A la rentrée prochaine et sous réserve d'une évolution de la situation sanitaire actuelle, **le port du masque sera obligatoire** pour tout type d'enseignement ainsi que dans les espaces communs (couloirs, espace de co-working...) à la fois pour les enseignants et les étudiants.

> Faut-il respecter les distances ?

Dans toute la mesure possible, le maintien d'une distanciation physique de 1 mètre entre individus côte à côte, ou d'un siège entre individus assis dans des espaces clos, particulièrement dans les espaces physiques d'apprentissage (cette distanciation n'étant pas applicable lorsque les individus sont les uns derrière les autres), s'agissant des amphithéâtres, le maintien d'une distanciation physique de 1 mètre entre individus côte à côte est particulièrement recommandé.

Une gestion des flux de circulation destinée à éviter les regroupements, à limiter le brassage des usagers et les croisements trop importants d'individus, ainsi que l'application systématique des gestes barrières est la règle.

[Toutes les informations sur la FAQ Coronavirus d'UCA](#)

2. A mon arrivée, que dois-je faire en priorité ?

> Comment créer mon adresse mail étudiant et accéder à l'ENT ? (Créer son sésame)

Pour accéder à l'ENT, vous devez avoir activé un compte sésame. Rendez-vous sur sesame.unice.fr pour ouvrir votre compte. [Voir le tutoriel](#)

> Comment puis-je récupérer mon certificat de scolarité ?

Aller sur l'ENT – mon dossier – mes infos et à côté de l'intitulé de l'inscription cliquer sur le PDF pour éditer le certificat de scolarité qui tient lieu aussi de facture en cas de besoin.

> Où dois-je récupérer ma carte étudiante ?

Vos cartes d'étudiants sont disponibles à l'accueil à partir du 1er Septembre.

3. Comprendre mon inscription pédagogique

> Inscriptions pédagogiques (choix d'options et de filières)

Votre Inscription pédagogique correspond à vos choix d'options et de filières – L'inscription web se fait depuis votre ENT entre le 20 août et le 04 septembre. Pour plus de détails, voir la vidéo de rentrée.

> Comment choisir son groupe de TD ?

[Se connecter sur son ENT et réaliser son choix](#)

> Comment changer de groupe de TD ?

Passer la date limite de choix de groupe (le 15 septembre pour les L1, et le 2 septembre pour les L2), vous n'aurez plus la possibilité de changer.

> Comment consulter son emploi du temps ?

Se connecter sur ce lien <http://edvt.unice.fr/edt> (login : staps - mot de passe : staps), et choisir son groupe TP.

> Quelles sont les règles relatives au contrôle des connaissances ?

[Vous pouvez consulter les modalités de contrôle des connaissances en ligne](#)

> Comment se connecter à Moodle ?

La procédure d'accès à Moodle est disponible sur le portail du CAMPUS STAPS. [Télécharger le Guide de survie Moodle](#)

> J'ai raté la date limite d'inscription en ligne, que dois-je faire ?

Rendez-vous à l'accueil pour récupérer le formulaire de demande d'inscription administrative tardive qu'il faudra compléter et déposer avec les pièces justificatives le plus rapidement possible.

> Je suis admis mais n'ai pas pu m'inscrire en ligne, comment régulariser mon dossier ?

Étudiants recrutés hors procédure (HN, Campus France, etc.) : Rendez-vous à l'accueil pour récupérer un dossier et prendre un rendez-vous avec un gestionnaire de scolarité. [Plus d'info](#)

> Je souhaite annuler mon inscription, comment faire ? Et puis-je me faire rembourser des droits d'inscription ?

L'annulation de votre inscription est possible jusqu'au 31 octobre. En revanche le remboursement des droits n'est possible que si le dossier est déposé au plus tard le 30 septembre. Le formulaire type est disponible à l'accueil ou sur [le site du campus STAPS](#).

> Je suis étudiant à Université Côte d'Azur et je souhaite me réorienter dans une formation STAPS

A l'issue de chaque semestre (janvier et juillet) un étudiant de licence d'un diplôme d'Université Côte d'Azur peut se réorienter vers un diplôme de licence de STAPS (cette procédure n'est pas possible en cours de semestre).

Vous devez à présent passer par la plateforme [eCandidat](#) pour faire une demande de réorientation. La procédure est expliquée sur le site du service d'orientation : <https://univ-cotedazur.fr/reussir-ses-etudes/se-reorienter>

4. Comment se préparer pour travailler à distance et pour investir une classe virtuelle BigBlueButton (BBB)

- > [Le guide de connection ENT](#)
- > [La classe virtuelle BigBlueButton](#)
- > [La BU Chez vous](#)

5. Comprendre les examens

> Comment faire si je suis absent un examen ?

Voici un extrait des modalités de contrôle des connaissances : "Prise en compte de l'assiduité : l'absence à plus de 25% des séances entraîne potentiellement l'impossibilité d'une évaluation des compétences attendues (statut d'étudiant défaillant : DEF), et donc la note est de 0 en contrôle continu et le renvoi en session 2."

[Vous pouvez consulter les modalités de contrôle des connaissances en ligne](#)

> J'ai validé mon semestre ou mon année universitaire mais j'ai la mention AJ (ajourné) sur l'Unité d'Enseignements (UE) compétences transversales, que dois-je faire ?

L'unité d'enseignements de compétences transversales se compense avec les UE disciplinaires (et/ou de santé) donc l'étudiant peut au final valider son semestre ou son année malgré cet ajournement. Malgré cet ajournement, l'étudiant n'est pas attendu en session 2 sur cette unité d'enseignement. Seul apparaît sur le relevé de notes que l'UE CT n'est pas acquise.

> Que signifie la note seuil en anglais dans les modalités de contrôle des connaissances dans les compétences transversales ?

L'université Côte d'azur souhaite inciter chacun de ses étudiants à développer un seuil minimal de connaissances et de compétences en anglais, pour cela le choix a été fait d'établir une note seuil de 8/20 pour pouvoir bénéficier du droit de compenser à l'intérieur de l'unité d'enseignement de compétence transversale et la valider par compensation. Ainsi, Si l'étudiant à moins de 8/20 en anglais, l'UE compétence transversale (CT) n'est pas acquise. Il pourrait donc se retrouver avec une moyenne supérieure à 10/20 sur l'UE CT et être ajourné.

Attention, si vous ne validez pas votre semestre ou votre année et que la note en anglais est inférieure à 8, vous devez impérativement présenter l'anglais en session 2, sous peine d'avoir un 0 direct en anglais en session 2. Cela pourrait mettre en péril votre semestre, voire votre année.

6. Comment faire ma convention de stage ?

> [La demande de stage se fait en ligne sur le site Alumni UCA](#)

7. J'ai un statut particulier

> Je suis Salarié, Sportif ou artiste de Haut Niveau ais-je le droit à des aménagements ?

Oui, vous pouvez demander une dispense d'assiduité aux UE de votre choix. Dans ce cas, vous ne serez évalué qu'en Contrôle Final lors de la session réservée aux étudiants à Statut particulier (session SP). Vous devez récupérer le formulaire de demande à l'accueil. La date limite de retour du dossier est fixée au 30 Septembre.

> Comment obtenir le statut Haut Niveau ?

Vous devez candidater en ligne: <https://sport.univ-cotedazur.fr/fr/>

> Je suis boursier et souhaite me faire rembourser des droits d'inscription, comment faire ?

Vous devez fournir la notification de bourse définitive au service de scolarité accompagnée d'un RIB pour lancer le remboursement.

> Je suis en situation de Handicap, ai-je le droit à des aménagements particuliers ?

Vous avez le droit à des aménagements d'études et d'examens. La date limite de dépôt des demandes est le 2 octobre pour les demandes annuelles et le 5 mars pour les demandes concernant le second semestre.

Pour plus d'information et engager la procédure, veuillez contacter le Service d'Accompagnement des Etudiants en situation de Handicap (SAEH) : Magali.ASTOLFI@univ-cotedazur.fr / saeh@univ-cotedazur.fr

> Comment faire si je suis blessé sur une longue durée ?

Si vous êtes blessé sur une longue durée ou en situation de handicap, vous devez suivre les procédures du SUMPS <https://univ-cotedazur.fr/handicap> ou les contacter handicap@univ-cotedazur.fr
Contacter le RÉFÉRENT ORIENTATION ET SUIVI PEDAG, Luc FAROUT pour adapter le contrat pédagogique : Luc.farout@univ-cotedazur.fr

8. J'ai des questions sur l'option Santé

> Voici le lien pour consulter toutes les infos de rentrée :

<https://lms.univ-cotedazur.fr/course/view.php?id=21788§ion=3>

9. Je souhaite contacter un enseignant ou un service du campus

> Comment contacter un enseignant ?

1. [Consulter l'annuaire pour trouver son adresse email](#)
2. Le contacter depuis votre adresse email votreprenom.votrenom@etu-univ-cotedazur.fr en précisant votre année d'étude, et votre groupe TD.

> Comment contacter les responsables de filière ?

[Vous devez utiliser les alias correspondant à chaque filière](#)

> Comment contacter l'administration ?

[Vous trouverez toutes les coordonnées sur le site du CAMPUS STAPS](#)

> Je souhaite contacter un des services d'aide à la personne (assistante sociale, service de médecine préventive, etc.) ?

[Vous pouvez consulter les services sur la page dédiée](#)

10. J'ai d'autres projets d'avenir

> Quelle est la procédure de demande de CESURE?

Le dossier à retirer à l'accueil ou [à télécharger sur cette page](#). Il doit être complété et transmis à la cheffe de scolarité avant le 15 septembre.

> Je souhaite me réorienter, qui dois-je contacter pour être conseillé ?

Contactez Céline CHAUVE, chargée d'orientation d'UCA, sur son adresse email : Celine.CHAUVE@univ-cotedazur.fr. Date limite des demandes annuelles : 25 septembre / Second semestre : 8 Janvier.

> Comment obtenir ma carte professionnelle à la fin de ma licence 2 et /ou de ma licence 3 ?

Vous devez vous munir d'une attestation de réussite puis vous rendre sur le [portail national de déclaration des éducateurs sportifs](#) pour faire votre déclaration.